



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-170

Campagne de rénovation de ravalement des façades 2024-2026 - Fonds annuel
(Action cœur de ville)

9.1

Rapporteur : Sébastien LEROUX

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 26 |
| Nombre de pouvoirs | 11 |
| Votants | 37 |

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés

Jean-Michel POISSON, Lydie GUERIN

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMEN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aïssa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Par délibération du 23 mars 2023, le Conseil municipal a décidé de poursuivre les efforts municipaux visant à maintenir les façades des immeubles de Dreux en bon état de propreté et accorde aux propriétaires d'immeubles des subventions pour les encourager à se lancer dans l'opération.

Pour optimiser les délais de paiement de la subvention et poursuivre les efforts de la ville visant à maintenir les façades des immeubles en bon état de propreté, un fonds annuel de 100 000 euros pour les années 2024, 2025 et 2026 est nécessaire. Ce fonds sera mandaté directement à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction qui prendra en charge le versement des subventions aux propriétaires ayant réalisé des travaux sur leurs façades.

La convention entre la ville de Dreux et la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction prévoit la mise en place d'un fonds annuel géré par la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction. Ce fonds est mandaté à la SPL en janvier de chaque année.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions (Valentino Gambuto, Maxime David) de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

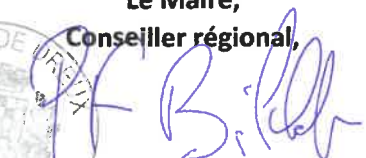
- Inscrit au budget 2024, 2025 et 2026, la mise en place d'un fonds annuel de 100 000 € géré par la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention concernant la mise en œuvre d'un fonds annuel entre la ville de Dreux et la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction ;
- Verse 100 000 € au titre de fonds à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction en janvier de chaque année.


Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 14 décembre 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231214-DEL2023-170-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023